

De : [Accès à l'information - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine](#)
À :
Objet : 200854975_Demande d'accès à l'information pour un terrain à Matapédia
Date : 4 juin 2024 11:28:00
Pièces jointes : [2009-09-24 Rapport inspection.pdf](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours 2020.pdf](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 janvier 2024, concernant le lot 6 473 259 (propriété de M. Keith Adams).

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine / MJT

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Date de l'inspection : 2009-09-24	No dossier : 7430-11-01-0197300
-----------------------------------	---------------------------------

1. Identification

Date de l'inspection : 2009 09 24	Technicien, technicienne : Jacinthe Girard
Date de rédaction : 2010 03 23	No intervention (SAGO) :

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique
 naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction
suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre
(préciser)

But : Vérifier si la municipalité a fait des travaux dans un cours d'eau et vérifier s'il y a eu détournement de l'écoulement d'eau vers la propriété de M Adams Keith.

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Rue de l'Église Matapédia 47°57'23.8" 066°56'57.7"	Adresse postale (si différente) : Municipalité de Matapédia 1, rue de l'hôtel de Ville Matapédia
No du lieu (SAGO): x2115234	Type de lieu : privé
Responsable du lieu : Adams Keith	No intervenant (SAGO) : y2080485

2. Description de l'inspection

Je me suis rendue sur les lieux en compagnie de M. **art. 53-54** de la municipalité de Matapédia. Nous avons rencontré M. Adams Keith propriétaire du terrain. (M. Keith est anglophone et parle très peu français)

M. Keith nous dit qu'il n'est pas content car l'eau va maintenant dans son champ lorsqu'il a y a de la pluie. Il nous dit que auparavant l'eau se dirigeait vers le sud. Il dit que la Ville a fait ces travaux pour accommoder les nouvelles maisons qui se sont construites récemment. Il demande à Ville de rétablir l'écoulement de l'eau vers le sud.

Je constate que à l'endroit où l'eau arrive dans le fossé du chemin, il y a une pente de chaque côté. L'aménagement présent sur les lieux bloque l'écoulement vers le sud par un monticule de terre et dirige celle-ci vers le nord. L'eau s'écoule donc dans le fossé vers le nord pour ensuite traverser la route dans un ponceau et aboutir dans un champ en prairie. Il n'y a pas de trace dans le champ qui laisse croire qu'il y a déjà eu un écoulement d'eau.

Je dis à M. Keith que je ne connais pas la situation avant les travaux mais qu'il me semble probable que l'eau s'écoulait des deux côtés le long du chemin. Il me dit que non, que l'eau s'écoulait juste du côté sud. Je lui dis que des vérifications sur les cartes pourront peut-être clarifier la situation.

non-visé

non-visé

M. Keith me dit qu'il est propriétaire de la source d'eau qui alimente ces voisins et que si la Ville ne corrige pas la situation il va couper l'eau à tous le monde. Il me précise qu'il y a un bassin de rétention d'eau un peu plus *haut* sur son terrain.

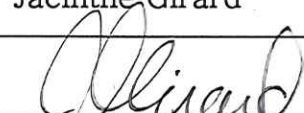
Suite à une vérification sur des cartes, je constate que du côté sud le fossé se jette dans un cours d'eau intermittent. Étant donnée la présence de ce cours d'eau intermittent et de l'absence de trace d'écoulement d'eau dans le champs (érosion, lit asséché, absence de végétation) il serait donc probable que l'eau s'écoulait naturellement vers le sud, avant les travaux fait par la Ville)

3. Conclusion


Il n'y a pas infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement

4. Recommandations

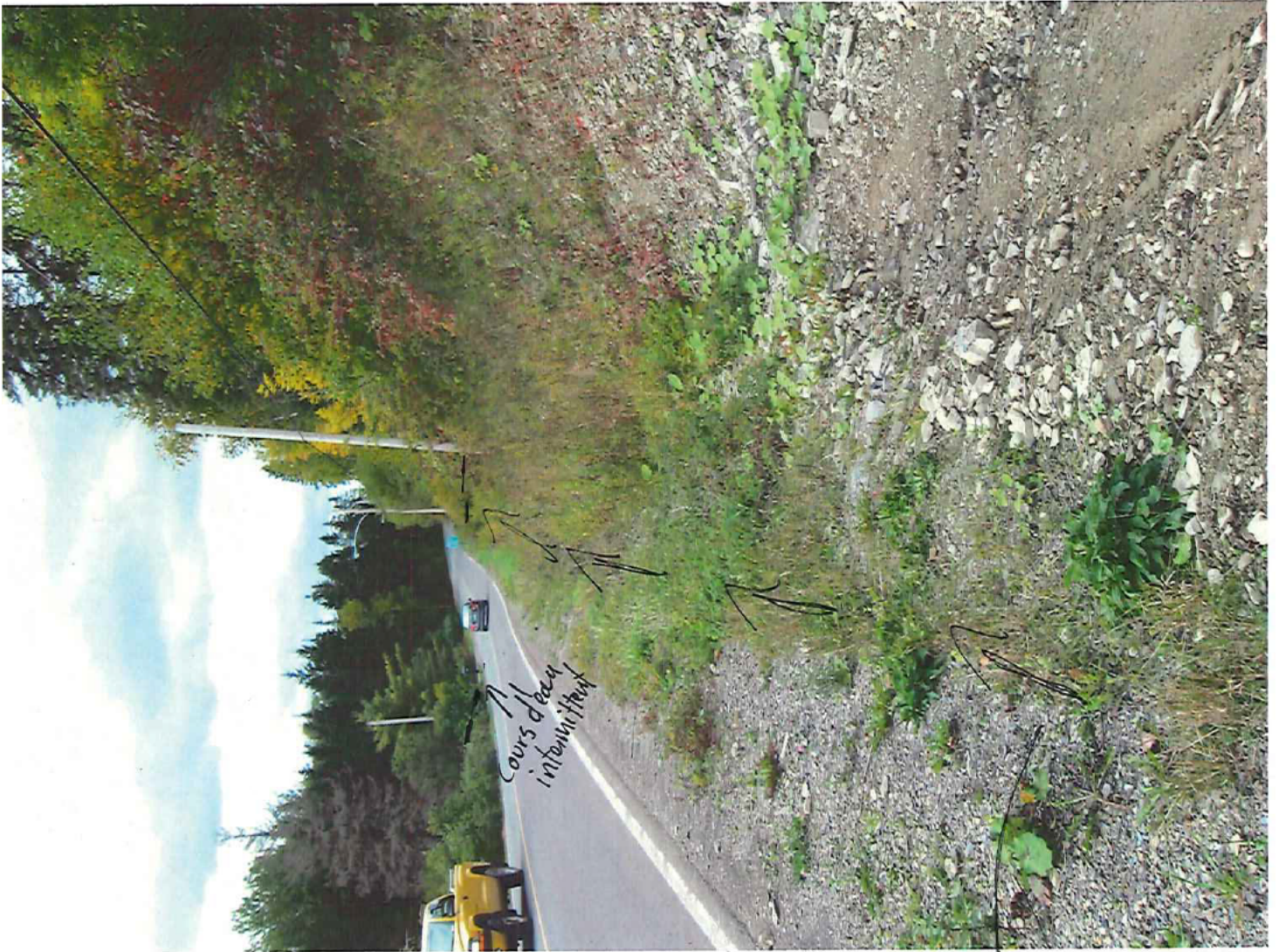
Informé la ville des constats fait sur les cartes.
Vérifier si M.Keith ne possède pas un petit réseau d'eau potable assujetti au règlement sur la qualité de l'eau potable.

Rédigé par : Jacinthe Girard	Secteur : hydrique
Signature : 	Date : 2010-03-24

5. Vérification

Approuvé par : Yan Larouche	Secteur :
Signature : 	Date : 2010-03-29

Commentaires du vérificateur : *D'accord, faire les vérifications*



IMG_0994.jpg

Possé vers le sud



IMG_0995.jpg

Fossé aménagé se coulant vers le nord



IMG_0992.jpg

Fosse + ponceau → champ de M. Keith



IMG_0993.jpg

Arrivée d'eau dans le fossé en provenance
d'un escarpement

Adams Keith



Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2010

Dévelop
Environn
et Parcs

Contrôle